E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

SITUATION DETAILLEE DU PROJET HYDROELECTRIQUE REGIONAL RUZIZI III ET INFRASTRUCTURES ASSOCIEES, POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

Bujumbura, Août 2026

Table des matières

		Page
1.	Feuille de route	1
2.	Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC)	2
3.	Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant	3
4.	Agent de probité	4
5.	Audit juridique des Accords de Projet	4
6.	Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire	5
7.	Panels d'Experts Indépendants	5
8.	Acquisitions des terres	6
9.	Activités environnementales et sociales	7
10.	Levée du Cas de Force majeure	8
11.	Plan de Développement Local(PDL)	9
12.	Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III	9
13.	Ingénierie	10
14.	Financement du Projet	10
15.	Coûts de développement autorisés	11
16.	Engagement des parties prenantes	13
17.	Questions transfrontalières	15
18.	Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs	15
19.	Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une	

Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.....16
20. Processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mis en œuvre.....17
21. Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL.....18
22. Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC.....18
23. Processus de recrutement d'un cabinet d'Audit pour les exercices 2025,2026 et 2027.....19
24. Infrastructures associées.....20
A. Poste 220 kV de Kamanyola.....20
B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda.....21
C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi.....22
D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura.....23
E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda.....23

Tel qu'il est monté en Partenariat Public Privé, la partie privée qui développe le Projet apporte 20% du total de la dette et 70% des fonds propres quand la partie publique qui suit le Projet apporte 80% du total de la dette et 30% des fonds propres.

C'est un nouveau modèle qui, des fois, pose problème dans l'application à la lettre de certaines procédures existantes. Ce qui nécessite quelques fois des adaptations par rapport à la situation réelle du Projet.

Situation au 31 Juillet 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
1	**Feuille de route**	• Conformément aux recommandations de la réunion de Nairobi du 23 au 27 février 2026, REL a partagé, en date du 06/03/2026, la nouvelle Feuille de route qui fixe la nouvelle date de clôture financière au 31décembre 2026. • Cependant, étant donné que certains Bailleurs de fonds, dont la Banque	Mise à jour de la Feuille de Route, par REL, en tenant compte des délais prévus par les Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.	Le chemin critique vers la Clôture Financière reste la fin des activités de mobilisation, par les Etats contractants, des financements du Projet auprès des Bailleurs de fonds en vue de conclure les différents Accords y afférents.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		mondiale et la BEI, ont déjà indiqué que les délais prévus pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration, en vue de l'approbation de leurs financements respectifs, ne concordent pas avec ceux figurant dans cette Feuille de route, REL devra proposer une nouvelle Feuille de route tenant compte des délais exprimés par les Bailleurs de fonds.		
2	**Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III (IAC/EPC)**	• Poursuite des séances de négociation à Kigali les 14, 16 et 18 Juillet 2026, entre REL et l'entreprise IAC/EPC retenue sur les optimisations techniques et financières du Projet. La Partie publique est représentée à ces négociations par l'Ingénieur Conseil.	• Poursuite de négociations pour conclure sur les optimisations techniques et financières à retenir ; • Signature du contrat EPC • Demande aux Bailleurs de fonds de revoir à la hausse leurs mises dans le Projet compte tenu du coût actuel de l'EPC qui	Selon la Feuille de route actuelle, la signature du contrat EPC est prévue au cours du mois de Septembre 2026.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Organisation des réunions d'information et d'explication à l'intention des membres du Comité de Pilotage et des Experts pluridisciplinaires des États, portant notamment sur les résultats préliminaires des négociations ainsi que sur les optimisations techniques et financières visant la réduction du coût du contrat EPC et du calendrier d'exécution du Projet	dépasse largement les prévisions.	
3	**Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant**	• Formulation des commentaires sur l'avis de REL portant sur divers documents produits par le Consultant GRUNER STUCKY, dont quatre CV d'Experts proposés pour le remplacement des premiers contenus dans les Propositions Techniques du	• Finalisation de la rédaction du Rapport de négociation ; • Demande à la Banque mondiale de son avis de non-objection sur le rapport de négociation et le projet de contrat.	• Le processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant, de même que la gestion de son contrat, sont menés conjointement par l'EGL et REL.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Consultant pour les postes PC-1; PC-10; PC-11 et, PC-12; la version révisée et corrigée du Formulaire Tech-4 ainsi que la version révisée et corrigée de la Proposition Financière, visant particulièrement la conversion des taux unitaires des Honoraires en Euro.	• Signature du contrat dès réception de l'ANO de la Banque mondiale.	
4	**Agent de Probité**	• Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité participe aux différentes séances de négociation entre REL et le soumissionnaire retenu.	• Coordination conjointe, par REL et la Banque Mondiale, des activités de l'Agent de Probité. • Partage simultané avec EGL, par REL, de toutes les correspondances adressées aux Bailleurs de fonds concessionnels et de tous les Rapports de l'Agent de probité.	
5	**Audit juridique des Accords de Projet**	Les Conseils des différentes Parties (Public, Privé) ont poursuivi le toilettage juridique	• Tenue de la 14ème Réunion du COPIL pour validation	La signature desdits Avenants est désormais

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		des différents projets d'Avenants. La rédaction des projets d'Avenants étant presque finalisée, il reste aux Parties de se convenir sur la date de sa finalisation effective avant de les envoyer aux Etats pour signature.	desdits Avenants aux fins de signatures.)	attendue avant la fin du mois de septembre 2026.
6	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable. • Le Document est en passe de signature par Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.	Octroi à REL, par l'ensemble des États membres, du statut d'entreprise communautaire de la CEPGL.	
7	**Panel d'Experts Indépendants**	Poursuite de l'Analyse des Rapports individuels des Experts du Panel pour la conformité environnementale et sociale soumis à l'EGL au cours du mois de Juin 2026.	• Transmission, aux Bailleurs de fonds, par l'EGL, du Rapport consolidé des Experts de chaque Panel, afin de la consolidation, par ces Bailleurs, du dossier à soumettre à leurs Conseils d'Administration	• La Banque Mondiale et REL ont convenu que la présence de quatre Experts suffit pour considérer que le Panel pour la Sécurité du Barrage est au complet.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
			en vue de l'approbation du financement consenti au Projet. • Organisation, au cours de la deuxième quinzaine du mois d'Août 2026, d'une visite des sites par les Experts du Panel pour la conformité environnementale et sociale.	
8	**Acquisition des terres**	• Analyse et formulation d'observations sur la Note conceptuelle élaborée par REL relative à la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Ruzizi III. Ces observations ont été transmises par l'EGL à REL le 17 juillet 2026, conjointement avec celles formulées par la BAD ; • Cette Note conceptuelle prévoit la période de paiement des	• Transmission par l'EGL, au Ministre en charge des Finances de la RDC, du rapport validé pour l'introduction de la requête, à la BAD, visant la mise à disposition des fonds de mise en œuvre du PAR (expropriations, etc.) ; • Déclaration de la date butoir de notification pour la signature des formulaires.	• Le coût total pour la mise en œuvre du PAR est estimé à 21 192 600 USD. • La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction en interne après la requête de financement à la

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		indemnisations sur la rive rwandaise au cours de la période allant de septembre à octobre 2026 et sur la rive congolaise au cours du mois de novembre 2026 ; • Tenue, du 23 au 24 juillet 2026, de la réunion des Membres de l'Unité Commune de Mise en Œuvre du Projet (UCMO), des Représentants des Populations affectées par le projet et des Autorités locales de la province du Sud-kivu pour analyser et valider le budget consolidé du PAR sur la rive congolaise.		BAD faite par le Rwanda.
9	**Activités environnementales et sociales**	Emission d'Ordres de Service n°02 relatif à la 1ère visite des Sites organisée par REL du 17 au 21 Août 2026 à l'endroit des trois Experts du Panel pour la	• Visite des sites par les Experts du Panel pour la conformité environnementale et sociale	• La BAD doit publier les rapports EIES pendant 120 jours après la fin de la réévaluation des terres en cours. Cela

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Conformité environnementale et sociale.	• Transmission à EGL par chaque Bailleur de fonds d'une Note synthèse des conditions nécessaires à la présentation du Projet à son Conseil d'Administration, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; • Réponses par REL aux commentaires et préoccupations des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds dans le cadre de leur processus d'évaluation E&S.	retardera la date du Conseil d'Administration de la BAD et la Clôture Financière qui s'ensuivra. REL est en train de discuter des options d'atténuation avec la BAD et les États Contractants. • EGL demande à la BAD de partager le rapport produit par les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds sur l'EIES.
10	**Levée du Cas de Force Majeure**	REL a envoyé, *en date du 22 septembre 2025,* à l'EGL une Lettre de confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se désengager du Projet,	Attente par EGL d'une correspondance de REL lui notifiant la mainlevée dudit Cas de Force Majeure.	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de réévaluer les terres sur la rive congolaise.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.		Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive a été finalisée. Par conséquent, son maintien n'a plus de raison d'être.
11	**Plan de Développement Local (PDL)**	Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, les Parties ont convenu que les Etats soumettraient à la Banque mondiale des projets financièrement réalisables, élaborés en tenant compte du budget disponible. Toutefois, le Rwanda a demandé que cette activité ne soit pas prise en considération.	• Transmission à la Banque Mondiale par chaque Etat Contractant du PDL • Identification, par la Banque Mondiale, des projets à mettre en en œuvre.	
12	**Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III**	Activité déjà faite par l'EGL et aucune préoccupation n'a été soulevée par l'un ou l'autre Etat.	Elaboration par EGL des réponses aux éventuelles préoccupations qui seraient soulevées par les Etats riverains.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
13	**Ingénierie**	• Préparation en cours, par REL, des réponses aux commentaires techniques des Bailleurs de fonds non concessionnels et de leurs Conseillers. • Visite du site par le Conseiller technique des Bailleurs de fonds non concessionnels.	• Partage avec l'EGL, par REL, des commentaires techniques de Bailleurs de fonds non concessionnels. • Collaboration entre EGL, REL et les Experts du Panel pour la Sécurité du barrage. • Poursuite, par REL et dès que possible, des activités d'échantillonnage des sédiments suspendues à cause de la situation sécuritaire dans la zone du Projet.	
14	**Financements du Projet**	• Les Accords de financements de base sont en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds. • Les Accords de coordination et de subordination sont en passe de finalisation par les	• Organisation de la réunion entre EGL, REL, les Sponsors de REL et les Bailleurs de fonds pour la finalisation des Accords de financement.	Selon les négociations actuellement en cours entre la Société de Projet REL et l'entreprise EPC retenue, les États contractants devraient mobiliser un financement additionnel estimé entre 180 millions USD et 250

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Conseils respectifs de la Partie publique et de la Partie privée. • Le projet des Accords de Rétrocession des financements concessionnels, à la Société de Projet REL par les Etats contractants, rédigé par les Conseils de la Partie publique est déjà disponible. Cependant, sa finalisation est tributaire des informations à tirer dans les Accords de financements concessionnels en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds.	• Partage par les Bailleurs de fonds des accords de financement de base.	millions USD. Le montant définitif de ce financement sera déterminé à l'issue de ces négociations, dont la clôture est prévue au cours du mois d'août 2026.
15	**Coûts de développement autorisés**	• La clôture financière n'ayant pas pu intervenir le 30 septembre 2025, comme prévu par l'Avenant n°3 à la Convention Commune	Finalisation du projet d'Avenant sur l'augmentation du Plafond des coûts de développement et sa	• Le Conseil d'Administration de la BEI a approuvé une subvention d'investissement

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'Achat d'Electricité, REL et ses Sponsors ont sollicité une nouvelle augmentation du plafond des Coûts de Développement autorisés, d'un montant de 10 540 693 USD, portant ainsi le nouveau plafond de 28 696 852,57 USD à 39 237 545,57 USD. • Le 15 avril 2026, l'EGL a adressé aux Sponsors de REL une correspondance portant notamment sur l'acceptation, par les Etats contractants, d'un relèvement du plafond des Coûts de Développement Autorisés, pour un montant additionnel de 10 540 693 Dollars américains. • En date du 11 mai 2026, EGL a reçu, de REL, un projet d'Avenant (Avenant n° 6)	signature par les Parties concernées.	additionnel d'un montant de 5M€, en faveur de REL, en vue de la couverture d'une partie des coûts de développement. Ce montant sera converti, à la clôture financière, en participation au capital social pour le Burundi et pour le Rwanda • EGL estime que le projet d'Avenant n° 6 devrait être intégré dans l'Avenant n° 5 d'autant plus que les clauses visées sont dans la Convention Commune d'Achat d'Electricité (CCAE), objet de projet d'Avenant n° 5.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		conséquent à cette augmentation. • Ce projet d'Avenant est en cours de finalisation par l'EGL et ses Conseils en même temps que le projet d'Avenant n° 5.		
16	**Engagements des parties prenantes**	• Organisation et tenue, en date du 03 juillet 2026, de la réunion entre les Parties EGL et REL ainsi que la Société Financière Internationale sur le dossier relatif à la Garantie supplémentaire de liquidités exigée par les Bailleurs de fonds non concessionnels laquelle doit être apportée par les Acheteurs ; • Echanges avec l'Ingénieur – Conseil sur le Projet d'Accord Tripartite à signer entre l'EGL, l'Ingénieur-Conseil et la Délégation de	• Coordination continue, par EGL et REL, de l'engagement des Partie Prenantes • Transmission, par la SFI, aux Sociétés nationales d'électricité et aux États contractants, des documents requis pour la mise en place de la Garantie supplémentaire de liquidités. Chaque Société nationale d'électricité est appelée à transmettre ces documents aux banques commerciales qu'elle	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		l'Union Européenne au Burundi dans le cadre de la prise en charge, par la Délégation de l'Union européenne au Burundi, des prestations de l'Ingénieur-Conseil jusqu'à la Clôture financière ; • Organisation conjointe EGL-REL, le 15 juillet 2026, d'une réunion avec les Bailleurs de fonds afin de faire le point sur (a) l'état d'avancement du processus de recrutement de l'Entreprise IAC/EPC ; (b) les projets d'Avenants n° 5 et n° 6 aux Accords de Projet ; et (c) les projets d'Accords de financement, notamment l'Accord de Coordination et les Accords de rétrocession.	aura identifiées en vue de l'émission et de la prise en charge de cette Garantie, conformément aux exigences des Bailleurs de fonds non concessionnels. • Signature de l'Accord Tripartite et suivi des activités de l'IC conformément à cet Accord Tripartite.	
17	**Questions transfrontalières**	• Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, du 18 au 21	Poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		novembre 2021 à Nairobi, REL a souhaité la poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers garantissant la libre circulation des biens et des personnes pendant la phase de construction.	vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers.	
18	**Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs**	La procédure est en cours : • Les travaux du Comité chargé d'évaluer les Manifestations d'Intérêt et établir la Liste restreinte ont été achevés en mai 2025. • EGL a envoyé à la BAD la requête d'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte, ainsi que sur la Demande de Propositions	Poursuite de la procédure dès réception des avis demandés à la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		respectivement le 03/06/2025 et le 30/06/2025. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que l'avis demandé pourrait être délivré avant la fin du mois de février 2026.		
19	**Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et**	Poursuite de la révision par l'EGL du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions, faisant suite à l'avis d'objection de la BAD en date du 21 octobre 2025, émis en réponse aux sollicitations de l'EGL du 30 juillet 2025 pour le Rapport d'évaluation des Manifestations d'intérêt et du 28 août 2025 pour la Demande de Propositions.	• Finalisation de la révision du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Requête, à la BAD par l'EGL, de l'avis de non-objection sur la version révisée du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Publication de la Demande de Propositions et poursuite de la procédure.	La Commission d'évaluation des Manifestations d'intérêt estime qu'il faudrait envisager la relance de cette procédure en vue de permettre d'avoir éventuellement le minimum de six (6) candidats exigés pour la Liste restreinte.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	performant et de mesures de mise en œuvre.			
20	**Processus de recrutement du consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique régionale de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mise en œuvre**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 05/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux Le Renouveau du Burundi, le Potentiel de la RDC et ImvahoNshya du Rwanda en date du 07/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt, le 21/11/2025 à l'EGL, par les soumissionnaires. A cette date de soumission, une seule candidature a été réceptionnée. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL, par l'EGL, en vue de la relance de la procédure.	• Demande à la BAD l'autorisation de relancer la procédure, la première procédure ayant été infructueuse. • Relance de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	
21	**Processus de recrutement d'un consultant**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 11/11/2025 sur le site de la	• Soumettre à la BAD une demande d'autorisation en vue de la relance de la	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL	BAD et dans les journaux LeRenouveau du Burundi, le 14/11/2025, le Potentiel de la RDC, le 17/11/2025 et l'ImvahoNshya du Rwanda en date du 19/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt le 28/11/2025 à l'EGL par les soumissionnaires. Aucune candidature réceptionnée à la date de remise des Manifestations d'Intérêt. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL par l'EGL en vue de la relance de cette procédure.	procédure, la première ayant été déclarée infructueuse ; • Procéder à la relance de ladite procédure dès obtention de l'approbation de la BAD.	
22	**Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de**	• EGL a finalisé la préparation du Projet de Termes de Référence (TDR) et l'a envoyé à la SNEL (Société Nationale d'Electricité de la RDC) pour avis et commentaires avant la	• Demande d'Avis de Non-Objection de la BAD sur l'Avis à Manifestation d'Intérêt. • Publication de l'AMI dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	distribution d'électricité à l'Est de la RDC	demande d'Avis de non-objection de la BAD. • L'Equipe de la SNEL en charge de ce projet a adressé à l'EGL ses avis et commentaires le 04/02/2026. • La version finalisée des TDR intégrant les observations de la SNEL SA a été transmise par l'EGL à la BAD le 13/02/2026, pour avis de non-objection. • Analyse en cours par la BAD de ces TDR.	• Poursuite du processus.	
23	**Processus de recrutement d'un Cabinet d'Audit pour les exercices 2025, 2026 et 2027**	• Elaboration des réponses aux clarifications sollicitées par la BAD sur la décision de déclarer infructueuse la négociation du contrat avec le cabinet TATE & ASSOCIES SARL pour non-	• Emission de l'Ordre de Service au Cabinet SIFEC SARL relatif à la réalisation de l'audit comptable et financier du Projet pour l'exercice 2025, dès	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		conformité, par rapport aux Termes de Référence de la mission, du CV du candidat présenté au poste d'Auditeur Technique ; • Négociation des termes du contrat avec le Cabinet SIFEC SARL, classé deuxième et requête à la BAD d'avis de non-objection sur le PV de négociation et le projet de contrat convenu entre EGL et SIFEC SARL.	réception de l'ANO demandé à la BAD.	
24	**Infrastructures associées**			
	A. Poste 220 kV de Kamanyola	• Mise au point du Rapport d'évaluation technique et requête de l'EGL sollicitant l'avis de non-objection de la KFW sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques en date du 10 Juillet 2026 ; • Echanges entre le Comité d'évaluation mis en place par l'EGL et l'Agent de	• Requête à la KfW d'avis de non objection sur la version corrigée et révisée du Rapport d'évaluation des Propositions techniques ; • Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la KfW.	• Travail rapproché avec les Experts des Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO/BURUNDI, SNEL/RD Congo, EDCL/EUCL/REG/RWANDA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Soumission mis en place par la FW en vue de la prise en compte des observations et commentaires émis par la KFW en date du 15 juillet 2026 sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques.		et achever le projet dans les conditions requises.
	B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda /RDC	• Mise au point du Rapport d'évaluation technique et requête de l'EGL sollicitant l'avis de non-objection de la KFW sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques en date du 10 Juillet 2026 ; • Echanges entre le Comité d'évaluation mis en place par l'EGL et l'Agent de Soumission mis en place par la FW en vue de la prise en compte des observations et commentaires émis par la	• Requête à la KfW d'avis de non objection sur la version corrigée et révisée du Rapport d'évaluation des Propositions techniques ; • Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la KfW.	• Travail rapproché avec les Experts de la Société Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL SA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises • Anticipation sur la mobilisation de la SNEL sur les expropriations.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		KFW en date du 15 juillet 2026 sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques.		
	C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI afin de la mise à disposition, par cette Banque, du financement requis pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux; • Evaluation des Propositions techniques et élaboration, par l'EDCL/REG, du Rapport d'évaluation des Propositions techniques; • Requête à la BEI de l'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation technique.	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI pour la mise à disposition du financement pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux. • Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la BEI.	Défis à relever : • Risque de décalage du calendrier de mise en service de la Centrale Ruzizi III ; • Risque lié à la disponibilité des financements pour la construction de la Ligne ; • Risque lié à la disponibilité des terres et droits fonciers.
	D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura	-	Implantation de 7 Pylônes sur le territoire congolais dès que possible.	La construction de la ligne a été financée par la BAD à hauteur de 16,17 Millions d'UC, soit 23,1 Millions de

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
				dollars américains. De son côté, l'UE a pris en charge le financement de la construction du poste de Rubirizi au Burundi, pour un montant de 14,7 millions d'euros.
	E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda	• Transmission, à la BAD par la SNEL SA, des rapports d'audit des exercices 2022 et 2023, ainsi que l'audit de clôture du Projet NELSAP, sur lesquels la BAD doit formuler ses observations préalables avant l'annulation du financement.	• Transmission, à la KFW par la SNEL SA, de l'inventaire, des matériels et équipements à monter pour le Poste, lesquels sont déjà acquis et entreposés dans les magasins de Luiro à proximité de Bukavu ; • Recrutement par la SNEL SA de l'entreprise de construction du Poste ; • Validation des équipements disponibles à Luiro par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement par l'EGL sur financement de la KfW.	• Le projet de construction du poste de Buhandahanda, initialement placé sous la responsabilité du NELSAP, a été annulé par la BAD en raison des retards accumulés dans sa mise en œuvre. • Un accord sur les modalités de construction de ce Poste devra être convenu entre la SNEL SA et la KfW. Celle-ci indique que le financement de la construction ne pourra

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
				être envisagé qu'après la réalisation et la validation des études requises.

Fait à Bujumbura, le 17/08/2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

17/08/26